

MEKOR DAAT
19 Rue du chemin
vert 93800 Epinay
sur seine
Tel: 01.42.35.35.81
Port: 06.81.56.22.53

Retrouvez nous sur
notre site Internet:
www.ravbenchetr.it.com



Prière de
respecter la
sainteté de ce do-
cument et de ne
pas le jeter ou le
transporter le
Chabbath

Ce feuillet est dé-
dié à la mémoire
de :

Rav Ishak Kadouri
Z"l , de David ben
Hanna Z"l , de Rav
Israël de Sarcelles,
de Sion ben Camou-
na.

Et la réfouah
chéléma de :

Avraham ben
semha , Semha
bat Freha, Més-
sod ben Kamra,
Kamra bat Saada,
Naftali ben Guila,
Elhanan Yossef
ben Zehava, Shi-
mon Iriel ben Ha-
dassa, Reouven
ben Naomie

VOUS DÉSIREZ
PRENDRE EN
CHARGE UN
FEUILLET (30€)
APPELLEZ DAVID AU
06 81 56 22 53

HALAKHA

CE FEUILLET VOUS EST OFFERT PAR MEKOR DAAT ET LE RAV YEHIA BENCHETRIT

ANNÉE 5768 / 2008 N° 67

MAI 2008

Chaatnez: mélange du lin et de la laine.

Chaatnez en 10 questions :

S'habiller cacher, c'est d'abord être décent (*Tsniout*), mais c'est aussi porter des vêtements qui ne contiennent pas de mélange interdit de laine et de lin, que la Tora appelle *chaatnez*.

1. Comment un vêtement devient-il *chaatnez*? Lorsque des fibres de laine et de lin ont été peignées filées et/ou tissées, que ce soit séparément ou bien ensemble, leur présence dans un même vêtement rend celui-ci interdit, même si les deux matières ne sont pas en contact direct. Tout lien durable, comme un double-nœud, deux points de couture, un collage ou un tressage entre de la laine et du lin est interdit par la Tora.

2. Ou trouve t-on du *chaatnez*? Tout vêtement est susceptible d'en contenir même s'il est en polyester à 100%. On en trouvera dans certains vêtements plus facilement que dans d'autres. Les tapis, fauteuils, chaises, matelas et autres objets contenant du textile sont concernés eux aussi. Attention, l'étiquette n'est pas un gage de caché car elle ne mentionne que la teneur du tissu extérieur et non pas les composants internes tels que les fils de couture, les boutonnieres, les épaulettes, les revers de cols et autres plastrons.

3. Qu'est-ce que l'interdit de *chaatnez*? Il s'agit du commandement que l'on a de ne pas se vêtir d'un tissu composé de laine et de lin. Cette notion apparaît à deux reprises dans la Tora... tu ne te couvriras pas... tu ne te vêtiras pas. Le mot *chaatnez* est l'acrostiche de 3 mots: Peigné - *Chou'A*, Filer - *Tava*, et Tissé - *NouZ*.

4. Pourquoi est-ce interdit? Nous ne connaissons pas le sens profond de cette mitzva car elle fait partie des *Houkim*, les mitsvot irrationnelles. Le fait de respecter ce genre de mitsvot nous permet d'augmenter le *Kavod Chamayim*, l'honneur d'Hachem dans le monde, et cela prouve notre attachement au Créateur en toutes circonstances.

5. Pour qui est-ce interdit? Pour tout le monde, hommes, femmes et enfants (au même titre que de consommer de la nourriture interdite). Porter du *Chaatnez* ne serait-ce qu'un instant, même par inadvertance, bloque les prières pendant 40 jours.

6. Quelle est la conduite à tenir lorsque l'on achète un vêtement? Il faut vérifier si le vêtement contient ou non du *chaatnez*. S'il en contient ou que la marque est connue pour en contenir, on ne pourra en aucun cas l'essayer avant de l'avoir réparé, même si ce n'est que pour prendre les mesures. Si l'on est pas sûr qu'il y a du *chaatnez*, on pourra essayer l'habit, mais il est préférable de s'en abstenir. En tout état de cause, après l'achat, il faudra faire vérifier le vêtement par un *bodek* (vérificateur) compétent, qui déterminera si le vêtement est caché ou non (70 à 100 points de vérification pour un costume).

7. Peut-on croire le vendeur qui affirme que ce qu'il vend est caché? Même s'il est de toute bonne foi, on ne peut jamais donner crédit aux affirmations du vendeur qui prétend qu'un vêtement est caché. En effet, un vendeur n'est pas un expert en textiles et quelles que soient ses connaissances, il ne peut pas déterminer, sans risque d'erreur, la composition d'un tissu. De plus, la production textile n'étant pas normalisée, ni entièrement automatisée, les interventions manuelles risquent d'amener des modifications à une partie de la production par rapport au cahier des charges, sans que le fabricant lui-même s'en aperçoive. Seul un *bodek* ou un ingénieur textile peut déterminer et quantifier la présence de laine ou de lin dans un textile.

8. Est-il permis de s'asseoir sur du *chaatnez*? Oui, à certaines conditions: que le tissu soit rigide, afin qu'il n'y ait aucun risque que se retournent les fibres sur soi (ce qui représenterait le cas échéant une interdiction d'ordre rabbinique). De plus, il faudra veiller à recouvrir la surface sur laquelle on s'assoit afin qu'il n'y ait pas de contact direct entre le corps et le tissu *chaatnez* (à cet égard, les habits que l'on porte ne constituent pas une interruption).

9. Que faire si l'on porte du *chaatnez* sur soi? La Guemara dit que si l'on voit un homme portant du *chaatnez* (interdit pas la Tora), il faut le lui retirer, même si c'est son Rav et même en public. Si c'est sur elle-même que se trouve le *chaatnez*, la personne doit se dévêtir dans l'immédiat, même dans la rue, quitte à se retrouver dans une situation embarrassante. Rien ne peut justifier la profanation du Nom Divin et le fait de porter du *chaatnez* constitue en soi cette profanation.

10. Peut-on posséder du *chaatnez* à la maison? Posséder du *chaatnez* n'est pas interdit tant qu'il n'est pas utilisé ou porté. En tirer profit (le vendre par exemple) est permis si l'on veille à ce qu'aucun juif ne l'acquière ou s'en vêtisse.

Nous vous présentons ici une liste d'articles avec pour chacun, l'indication de la nécessité ou non de procéder à la vérification. **Avertissement:** cette liste concerne les articles modernes et courants dans les pays d'Europe occidentale.

Anorak, k-way: s'ils sont en synthétique, il n'est pas nécessaire de vérifier. S'ils sont doublés avec de la laine, les vérifier.

Broderie, écusson: à vérifier.

Casquette: à vérifier

Chapeau: les feutres qui sont en poils de lapin type *Borsalino*, sont permis. Mais les anciens modèles en laine de mouton peuvent être cousus avec du lin: les vérifier.

Chapeau en fourrure: à vérifier

Chaussette: pas de problème (bien qu'au USA on ait trouvé des chaussettes en laine renforcées au niveau des doigts avec du lin)

Chaussure: celles qui sont de qualité sont parfois cousues avec du lin: à éviter avec des chaussettes en laine. Si elles sont fourrées c'est peut-être avec de la laine et il faudra alors vérifier les coutures.

Chemise et chemisier: pas de problème en général: les vérifier lorsqu'ils contiennent de la laine ou du lin ou si y sont cousus des écussons ou broderies.

Costume: à vérifier systématiquement, même si sur l'étiquette il n'y a mention ni de laine ni de lin. Ne pas oublier de donner le gilet du costume 3 pièces.

Couverture: sans problème en général. Vérifier par principe lorsqu'elles sont en laine.

Cravate: généralement sans problème si elles sont en soie. Les vérifier lorsqu'elles sont en laine ou en lin.

Drap: pas besoin de vérifier même s'ils sont en lin.

Ensemble pour dame: même 100% polyester, vérifier veste et jupe, particulièrement lorsque le vêtement contient une doublure ou ne serait ce que des épaulettes.

Fauteuil, divan: les canapés-lits (clic-clac) sont généralement *cachères* comme tous les divans dont le tissu extérieur est en synthétique ou en coton. Lorsque la toile extérieure est en laine, il y a des chances pour que les fils de couture soient en lin ou que le rembourrage en contienne.

Gilet: les vérifier s'ils sont en laine, en lin ou avec des motifs.

Jupe: même en polyester à 100%, il faut vérifier. Elles peuvent contenir de la laine et du lin dans différents endroits dont les points de renforts.

Manteau: vérifier systématiquement. *Chaatznez* fréquent.

Manteau de fourrure véritable: parfois renforcé avec du lin, et souvent un tissu-maille en laine est fixé à l'intérieur du vêtement sous la doublure. A vérifier.

Matelas: Les hauts de gamme contiennent une face hiver en laine et la face été est parfois en lin. Les matelas qui ne sont pas récents et les modèles mous doivent être vérifiés aussi.

Oreiller, couette, sac de couchage: pas de problème en général.

Pantalon: en Coton et en polyester, *chaatznez* très rare mais possible: à vérifier. En laine, problèmes possibles. Pas moins de 15 points à vérifier.

Pull: en coton ou en synthétique 100%, il n'est pas nécessaire de vérifier. Des qu'il y a un peu de laine, des broderies ou des écussons, il faut vérifier.

Rideau: les doubles-rideaux rigides peuvent parfois être *chaatznez*. A vérifier.

Robe de chambre: peuvent contenir du lin dans les décorations, la ceinture,... A vérifier.

Sous-vêtement: il n'est pas nécessaire de vérifier.

Tapis: s'il est en laine ou qu'il en contient, à vérifier, car la toile de support peut être en lin.

Toile et tissu: composition indiquée ou non, ils peuvent (pour les toiles contenant de la laine) être renforcés aux bordures par du lin.

Vêtements de bébé: Les problèmes y sont rares mais il faut les vérifier lorsqu'ils sont en laine ou fabriqués ailleurs qu'en Europe ou aux USA.

Vêtements d'enfants: à considérer comme les vêtements d'adultes.